

## Partie 2.1 : (3 points) Immunologie

A partir de l'étude du document proposé, **expliquez** les résultats obtenus pour les enfants du groupe A et du groupe N nés de mères séropositives.

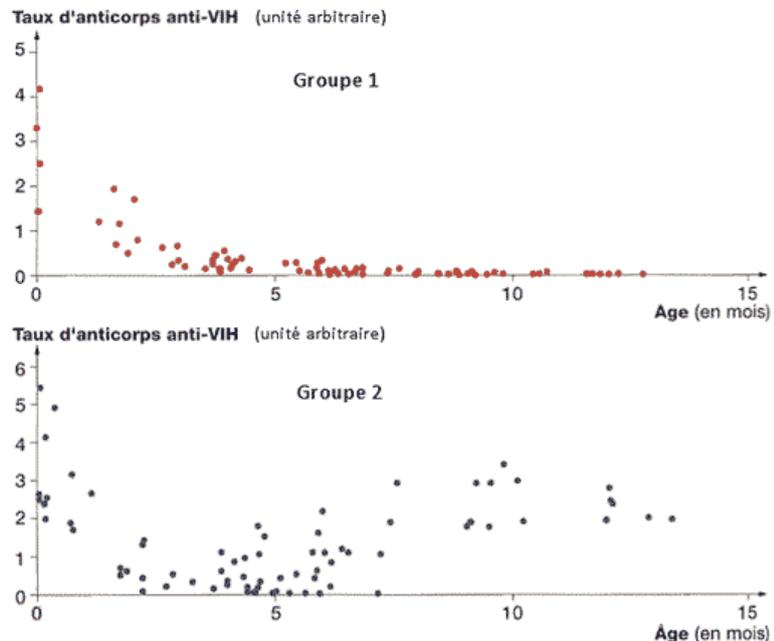
document : anticorps anti-VIH détectés dans le sérum d'enfants nés de mère séropositive.

Au moment de la naissance de l'enfant, le système immunitaire est non fonctionnel. Il ne devient capable de produire des anticorps que quelques mois plus tard. La protection immunitaire est jusque là assurée par les anticorps maternels dont le taux est maximal au moment de la naissance.

Les molécules d'anticorps sont des protéines dégradées naturellement au bout de 3 à 5 mois.

On suit l'évolution du taux d'anticorps anti-VIH sur une période de 15 mois chez des enfants nés de mères séropositives. Suivant les résultats obtenus à 10 mois, les enfants sont séparés en deux groupes. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du taux d'anticorps pour chaque groupe.

d'après Bergeron J., 2002. *SVT enseignement obligatoire* TS. Hatier, Paris : 154.



## Partie 2.1 : (3 points) Immunologie

A partir de l'étude du document proposé, **expliquez** les résultats obtenus pour les enfants du groupe A et du groupe N nés de mères séropositives.

document : anticorps anti-VIH détectés dans le sérum d'enfants nés de mère séropositive.

Au moment de la naissance de l'enfant, le système immunitaire est non fonctionnel. Il ne devient capable de produire des anticorps que quelques mois plus tard. La protection immunitaire est jusque là assurée par les anticorps maternels dont le taux est maximal au moment de la naissance.

Les molécules d'anticorps sont des protéines dégradées naturellement au bout de 3 à 5 mois.

On suit l'évolution du taux d'anticorps anti-VIH sur une période de 15 mois chez des enfants nés de mères séropositives. Suivant les résultats obtenus à 10 mois, les enfants sont séparés en deux groupes. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du taux d'anticorps pour chaque groupe.

d'après Bergeron J., 2002. *SVT enseignement obligatoire* TS. Hatier, Paris : 154.

